

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 8 (1943)

Heft: 120

Artikel: La situation actuelle du cinéma en France

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La situation actuelle du Cinéma en France

Dans notre dernier numéro du « Film-Suisse » nous avons donné connaissance des mesures graves qui viennent d'être prises en France concernant tous les événements du Cinéma. C'est M. G. Moulan qui publie ses conclusions à ces circonstances dans « Cinéma-Spectacles » comme suivant :

Ces mesures, venant à la suite de la situation déjà créée par la récente augmentation du prix des places, par les départs des jeunes gens pour le service obligatoire du travail, par l'éloignement d'un certain nombre d'opérateurs projectionnistes, par la fermeture du mardi et aussi par divers autres « impondérables », ces mesures, donc, vont profondément modifier la physionomie et la marche de l'exploitation cinématographique et mettre vraisemblablement un point final, encore que provisoire, à l'ère de prospérité que connaissait notre industrie depuis deux ans.

La période des vaches grasses, pour le cinéma, paraît révolue et nous allons maintenant avoir à subir un temps d'épreuves et de difficultés dont nous ignorons et la durée et l'amplitude. On sait par ailleurs que d'importantes restrictions vont également être apportées, cette année, dans le domaine de la production, si bien qu'il serait vain de se leurrer et fou de vouloir continuer à voir l'avenir tout en rose. Le monde est, hélas, toujours en guerre. Et les nécessités de la guerre, avec toutes leurs conséquences, passent implacablement avant toutes autres considérations, sentimentales ou économiques.

Il n'y a pas lieu de nous laisser aller à un découragement sans réaction. La part qui nous reste est encore belle et le cinéma, qui jouit heureusement toujours de la grande faveur du public, conserve d'énormes possibilités, que nous devons savoir utiliser au maximum.

La suppression presque totale des matinées va inévitablement se traduire par un fléchissement des recettes, qui ne serait partiellement compensé que si les spectateurs reprenaient l'habitude d'aller au cinéma en soirée avec la même ardeur que par le passé. Or, à Marseille comme en bien d'autres villes, le public a plus ou moins

perdu l'habitude d'aller au spectacle en soirée, soit que les rues ne soient plus éclairées, soit que plusieurs périodes de couvre-feu aient rompu le rythme des sorties nocturnes, soit que l'on craigne un retour à pied.

Si donc certaines salles de première catégorie pourraient continuer à donner des séances en matinée, tous les autres établissements ne devront désormais compter, en semaine, que sur les seules soirées. Le problème qui se pose donc en premier lieu est de faire reprendre à la clientèle l'habitude d'aller au cinéma le soir. Comment parvenir à ce résultat?... On pensera sans doute que, faute de pouvoir aller au spectacle dans la journée, le public se résoudra automatiquement à y venir le soir. Pas forcément, et surtout pas en totalité. Il est à craindre que beaucoup ne perdent tout simplement l'habitude d'aller au cinéma et cette défection doit être évitée dans la plus large mesure possible.

Puisque les établissements cinématographiques ne doivent guère compter que sur la soirée, il est nécessaire d'obtenir des pouvoirs publics que le maximum de facilités soient accordées aux spectateurs. Sécurité des rues, obscures ou à demi éclairées, assurance d'un moyen de transport pour rentrer après le spectacle, certitude aussi de finir la nuit chez soi si l'on a la précaution d'être en règle au point de vue identité et travail.

Ceci obtenu (et ce ne doit pas être impossible) le faire savoir au public et, par quelques articles dans la presse quotidienne, battre le rappel des spectateurs pour les inciter à reprendre le soir le chemin des cinémas.

Il serait bon aussi, maintenant que la double heure d'été est rétablie et que les journées vont recommencer à se prolonger fort tard, que l'on puisse comme l'an dernier reporter l'heure de fermeture des salles, de façon que les séances n'aient pas à commencer alors que le soleil brille encore très haut et que le repas du soir n'est pas encore servi.

Ces « contre-mesures » et toutes autres que l'on pourrait juger utiles peuvent, je crois, compenser par-

tiellement les graves conséquences de la suppression des matinées. Mais un autre problème demeure : celui des bons de commande signés par les exploitants et des minima de garantie acceptés en un temps où la situation était toute différente.

Là aussi il est nécessaire de s'adapter aux circonstances et il est urgent que des décisions soient prises qui modifient les conventions en cours ou leur donnent au moins assez de souplesse pour que soient évités les différends et les conflits qui ne manqueraient pas de surgir sans cela.

Lors de l'évacuation du quartier du Vieux-Port, à Marseille, plusieurs cinémas qui se trouvaient inclus dans la zone à démolir ont eu à fermer définitivement leurs portes. Mais quelques autres ont dû à leur situation en dehors des limites prévues, de pouvoir continuer à fonctionner. Mais dans quelles conditions ? Alors que la plus grosse partie, sinon la totalité, de leur clientèle, avait été évacuée !... Les directeurs de ces salles auraient dû, automatiquement bénéficier de con-

ditions nouvelles, en harmonie avec les faibles possibilités de recettes qui leur restaient. Eh bien ! ces conditions nouvelles, s'ils les ont obtenues de certains, leur ont été refusées par d'autres et il leur a fallu parfois payer des minima supérieurs même au chiffre de la recette brute.

Ce n'est donc pas de démarches individuelles que les exploitants doivent attendre un réajustement des bons de commande à la situation dans laquelle ils se trouvent du fait des récentes mesures prises à l'égard du cinéma. Ce réajustement doit être une règle, et non une faveur qu'il faut solliciter avec plus ou moins de chances de l'obtenir.

Le principe de la location des films au pourcentage a pour but de faire participer équitablement toutes les branches de notre industrie à la bonne comme à la mauvaise fortune des films.

Ce principe, c'est dans des circonstances telles que celles que traverse actuellement l'exploitation qu'il faut s'en souvenir. Et l'appliquer.

La Chambre suisse du Cinéma

La Chambre suisse du cinéma s'est réunie à Berne sous la présidence de Monsieur A. Borel, ancien conseiller d'Etat, Neuchâtel. Elle a approuvé les comptes et le rapport du Ciné-journal suisse pour la période allant du 1^{er} août 1941 au 31 décembre 1942, et autorisé son bureau à prendre les mesures nécessaires pour l'application du plan de distribution du Ciné-journal suisse.

L'augmentation, désirée par les autorités fédérales compétentes de la participation des cinémas du pays

au financement du Ciné-journal suisse, sous la forme d'une augmentation des conditions d'abonnement, a donné lieu à une longue discussion. Finalement, la Chambre du cinéma a approuvé, à la majorité des voix, une certaine augmentation du tarif des abonnements à partir du 1^{er} mai 1943. Sa décision, qui sera transmise aux autorités fédérales compétentes à titre de proposition, reste toutefois en deçà des exigences de la Confédération.

On a manqué une belle chance . . .

On nous écrit de Lausanne :

Ce n'est pas encore cette année que le cinéma suisse romand nous fera oublier la production française d'avant-guerre. Un printemps particulièrement doux a fait pousser sur les hauteurs de Beaulieu un magnifique navet, *Manouche*, qui laisse loin derrière lui la maigre *Oasis dans la tourmente*. Il semble que les deux responsables de ce nouveau produit, M. Fred Surville, qui réalisa de bons documentaires sur la Grèce, et M. Francis Bernier, qui eut de l'esprit, aient été comme paralysés à l'idée d'avoir à tourner un grand film. Alors qu'ils n'avaient qu'à puiser dans notre littérature pour y trouver un sujet convenable, ils se sont rabattus sur une histoire mélo-dramatique et conventionnelle au possible. Ils en ont tiré une suite de sketches indigents, filmés sans originalité et reliés par des scènes de plein air qui n'ont aucun rapport avec l'action. Je n'aurais jamais imaginé que l'on puisse avoir l'impudeur de présenter une œuvre aussi mal faite. Il faut remonter au temps des premiers films sonores pour en trouver l'équivalent. Et à ce moment on avait encore l'excuse d'être dans une période de tâtonnements.

On aurait pu cependant nous intéresser à l'histoire de cette jeune fille qui, lasse d'attendre son bien-aimé, se donne à un bellâtre et tente de mettre fin à ses jours, si l'on avait pris la peine de nous faire connaître les personnages de ce sombre roman. Mais jusqu'à la fin, nous ne saurons jamais quelle est cette Manouche qui apparaît brusquement, un soir d'orage, chez trois étudiants. Est-ce une étudiante, une dactylo ou une lorette ? Mystère et discrétion. Tout le reste est à l'avenant. Rien n'est vraisemblable. Qu'est-ce que ce camp situé en pleine montagne et dont les étranges participants ne peuvent même pas correspondre avec leurs proches. M. Surville se souvient de temps en temps qu'il fait du cinéma et nous montre des trains, sous tous les angles possibles et imaginables et avec une telle insistance, que les spectateurs finissent par se demander pour qui on les prend. Les séquences finales sont

bien mauvaises. On ne saura jamais si Manouche se suicide par honte, pour ne plus entendre le bruit des carrousels ou pour avoir appris que le vieux Siméon est aimé en silence depuis vingt ans par une ancienne sommelière. Quant à la scène de l'opération, elle suffit à enlever au spectateur le peu d'indulgence qui lui restait. L'on comprend facilement le manque de conviction, des acteurs chargés d'interpréter de pareils rôles.

Et pourtant M. Surville a eu une idée originale. Il commence par nous montrer en gros plan un jeune homme qui se rase et qui ne tarde pas à laisser ce soin aux spectateurs pour échanger, avec quelques comparses, que la question sexuelle a l'air de troubler, des paroles définitives sur l'importance de la virginité chez la femme. Ce rasoir symbolique est une véritable trouvaille. C'est d'ailleurs la seule.

Les événements actuels offrent une chance unique à l'industrie cinématographique suisse de se développer.

En faveur du film suisse

Les représentants de la presse suisse étaient invités récemment par la Praesens Film AG, la créatrice des films « Fusilier Wipf », « Landammann Stauffacher » et

d'autres, à une conférence d'orientation sur le développement de la société. C'est ainsi que les journalistes suisses apprirent que la Praesens Film AG qui existe depuis 19